

Conseil Municipal du 4 novembre 2014

1 - Approbation du précédent conseil.

2 - Acceptation des PED et voirie communale

Après un exposé du maire le conseil municipal décidé à l'unanimité de prendre les délibérations suivantes :

Acceptation des PED (Equipement départemental) pour 5908.20 €

Pas de PEVC (Programme exceptionnel de voirie communale) pour cette année.

Acceptation Voirie Exceptionnelle : 9181.84€

3 - Choix du taux pour la taxe d'aménagement

Le conseil décide de reconduire le taux de 1%.

4 - Gestion des cours d'eau et des milieux humides en Lozère

La décision du conseil est repoussée au prochain conseil municipal.

5 - Révision du loyer du commerce

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le loyer du commerce.

Le montant reste de 250.00€ HT.

6 - Achat de matériel pour le passage à la dématérialisation

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander la subvention DETR pour permettre l'achat de ce matériel.

7 - Demande d'acquisition de parcelles communales

L'estimation des parcelles de Prades est de 240.00€. M. J-P Courtillot est intéressé et fait une proposition à 400.00€

Le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre ces parcelles à M J-P Courtillot pour la somme de 400.00€.

8 - Hameau de La Roque

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acheter la parcelle n°595 section F appartenant à Mme Solange Deleuze pour 1.00€ symbolique.

9 - Questions diverses

La Poste

La direction propose la mise en place d'un facteur guichetier.

Travaux des ponts de Roubarbel et de Robinson

Le conseil Général projette de faire les travaux en deux fois.

La première partie des travaux débutera en janvier 2015 pour une durée d'environ 4 mois.

Une réunion publique est mise en place le Jeudi 6 novembre 2014 à St Paul La Coste.

Nature et Patrimoine et une Autre Voix

Une étude approfondie du dossier A.E.P est nécessaire pour donner une réponse détaillée à ces courriers.

-Dépôt de remblais au hameau du Lunès

Il est décidé que lorsque les employés communaux cureront les fossés, il sera mis un peu de terre pour couvrir les remblais.

Panneau d'affichage

Un panneau doit être installé sur le village avant la fin de l'année.

PROCHAIN CONSEIL LE 9 DÉCEMBRE À 18 HEURES.